



BARBERY
CATTANEO
GAUTIER

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de LE GÂVRE

La Piquetterie

PA 8a - PROGRAMME DES TRAVAUX « *La Piquetterie* »

FONCIER
URBANISME
COPROPRIETE
BORNAGE
TOPOGRAPHIE
BUREAU
D'ETUDES-VRD
EXPERTISE
IMPLANTATION
CONSEIL

BLAIN Siège social
BP 14, 9, rue Thomas Edison
ZA les BIÛchets 44130 BLAIN
0240 790 270 - 0240 791 365
blain@
bcg-geometre-expert.fr

SAVENAY
2 rue de la gare
44260 SAVENAY
0240 569 173 - 0240 569 227
savenay@
bcg-geometre-expert.fr

St HERBLAIN
37, rue Bobby Sands
44813 St HERBLAIN Cedex
0240 860 973 - 0240 860 970
saint-herblain@
bcg-geometre-expert.fr

PONT-CHÂTEAU
2, rue des Châtaigniers
Parc de la Cafetais BP 22
44160 PONT-CHATEAU
0240 016 027 - 0240 880 526
pontchateau@
bcg-geometre-expert.fr

NORT sur ERDRE
20 rue Aristide Briand
44390 NORT sur ERDRE
0240 931 948 - 0240 791 365
nort-sur-erdre@
bcg-geometre-expert.fr

Maître d'Ouvrage :

LOTIPROMO

Pôle Activ'Océan
4, Square John Bardeen
85300 CHALLANS

Architecte :

M. Thierry VAUDOLON

53, Kercouret
44410 HERBIGNAC

décembre 2021

Réf. : S8635

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
VOIRIE.....	3
ASSAINISSEMENT.....	3
EAUX PLUVIALES.....	3
EAUX USEES.....	3
EAU POTABLE.....	3
ELECTRICITE.....	4
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATION.....	4
PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS.....	4
PARKINGS	4
SIGNALISATION ROUTIERE	4

PREAMBULE

Le lotisseur s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après et figurant sur les plans ci-annexés, pour assurer la viabilité du lotissement nommé « **La Piquetterie** » situé sur la Commune du GÂVRE (44), au lieudit « La Piquetterie », à partir de la date de notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

VOIRIE

Le lotissement est accessible par la route départementale n°44 au sud du lotissement.

Une placette d'accès au lotissement sera créée, son tracé est figuré sur les plans de travaux (PA8 b, c). Elle permet l'accès véhicule à l'ensemble des lots. Elle sera partagée entre les différents usagers.

La chaussée sera constituée d'une couche de GNT 0/60 sur 30 cm et d'une couche de GNT 0/31,5 sur 25 cm d'épaisseur avec pour finition un enrobé. Un feutre géotextile pourra être mis en place sous la structure suivant la nature des terrains au moment des travaux.

Le point de présentation des containers aura la même structure que la chaussée avec une finition revêtement de béton bitumineux 0/6 à 80 kg/m² sur 4 cm d'épaisseur.

Les constitutions définies ci-dessus pourront éventuellement être modifiées en fonction de la nature du terrain au moment des travaux.

Il est précisé que la structure de la voie ainsi proposée devra obligatoirement donner des mesures de déflexion dont la moyenne sera inférieure à 150/100ème de m/m avec des pointes maximales de 200/100ème de m/m maximum. L'écart type des mesures de déflexions de la chaussée ne pourra être supérieur à 50.

ASSAINISSEMENT

EAUX PLUVIALES

Les **eaux pluviales des espaces communs** (voiries et parkings) seront recueillies dans le réseau commun du lotissement et dirigées vers le fossé existant au SUD le long de la route départementale.

Les **eaux pluviales des lots individuels**.

Les lots 1, et 3 seront équipés d'un branchement individuel qui sera raccordé au fossé existant le long de leur parcelle.

Le lot 2 sera équipé d'un branchement individuel qui sera raccordé au réseau commun du lotissement.

Les lots 4, et 5 traiteront les eaux pluviales à la parcelle.

Les canalisations du réseau EP seront de type CR8 en PVC 300 pour le réseau commun, PVC 160 pour les branchements individuels et PVC 200 pour les avaloirs.

EAUX USEES

Le réseau **eaux usées** n'existe pas au droit du lotissement.

Chaque lot devra s'équiper d'un système d'assainissement autonome.

EAU POTABLE

Le lotissement sera relié à la canalisation existante sur la RD n°44.

Les branchements individuels seront positionnés en façade des lots.

Tous les détails seront consignés dans le plan annexé.

Le réseau sera conforme aux prescriptions du syndicat départemental d'adduction d'eau potable.

ELECTRICITE

Tous les lots seront desservis en électricité. Le réseau basse tension sera réalisé au moyen de conducteurs souterrains, alimentant des boîtiers de raccordement enfermés dans les coffrets incorporés aux clôtures des lots et conformes aux prescriptions d'Electricité de France.

Les coffrets seront placés le long de l'alignement du domaine public, l'ouverture du coffret donnant sur les espaces communs ou publics.

Le lotisseur aura soin de coordonner ces études et ces travaux qui seront conformes aux prescriptions d'ENEDIS.

INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATION

Le projet de desserte téléphonique du lotissement sera réalisé suivant les prescriptions des Télécom qui en fixeront les modalités d'exécution. Cette desserte téléphonique se fera en souterrain (voir plan annexé). Chaque lot disposera d'un citerneau raccordé au réseau interne du lotissement.

Les fourreaux et les câbles de fibres optiques seront posés dans l'attente de la réalisation et du raccordement de l'opération aux réseaux de fibre optique. *(Suivant décret n°2016-1182 du 30/08/2016 modifiant l'arrêté du 17/02/2012)*

PARTIES COMMUNES – ESPACES VERTS

Les espaces verts seront traités en espaces d'agrément : plantés de gazon ou de massifs arbustifs. La réalisation des espaces verts se fera en phase de finition.

PARKINGS

Aucune place de stationnement commune n'est prévue sur l'opération. Chaque lot devra assurer 3 places de stationnement sur son emprise privative.

SIGNALISATION ROUTIERE

Le lotisseur a la charge de la fourniture et de la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation à implanter sur la voie du lotissement et à la sortie de l'opération sur la voie publique.

Le type et l'emplacement des panneaux seront indiqués par l'autorité administrative chargée de la gestion des voies publiques intéressées.

Pour des raisons techniques et ou à la demande des concessionnaires, la position des réseaux et des tabourets sera susceptible d'être modifiée pendant les travaux, un transformateur électrique pourra être implanté dans le périmètre de l'opération.